



## Photos pédopornographiques?

Par **blinsebastien**, le **23/03/2009** à **18:30**

Suite à la saisie de mon PC, la gendarmerie, à constaté la présence de 1200 photopédopornographique sur celui ci, hors sur la plupart les jeunes femmes femmes, semblent être majeur, de plus il me semble qu'une photo pédopornographique, semble, être une mineur de moins de 18 ans dans une relation sexuelle, hors la plupart de ses photos, sont le fait de jeunes femmes seules voir même pas nue, s'ils je pensent que sur 2400 photos dont 1200 censées être pedopornographiques, seul une dizaine le sont, j'aimerais savoir s'il est possible de débouter la plainte et d'annuler le procès prévu pour le 4 juin 2009. de plus voyant que les charges retenues contre moi semblent abusives, j'aimerais savoir, s'il existe un procédure pour attaquer le tribunal et la gendarmerie et demander des dommages et intérêt, car cette affaire cours depuis le moi d'aout 2007.

J'aimerais aussi savoir si les lois de la

N'ayant que très peu de ressource, je cherche un avocat, près à me défendre, voir à attaquer la procédure en cours et exiger des réponses de la gendarmerie et de la justice.

Par **frog**, le **23/03/2009** à **21:07**

[citation] il me semble qu'une photo pédopornographique, semble, être une mineur de moins de 18 ans dans une relation sexuelle, hors la plupart de ses photos, sont le fait de jeunes femmes seules voir même pas nue, s'ils je pensent que sur 2400 photos dont 1200 censées être pedopornographiques, seul une dizaine le sont, j'aimerais savoir s'il est possible de débouter la plainte et d'annuler le procès[/citation]

Tu auras le loisir d'exposer ton point de vue lors du procès.

Quant à poursuivre une institution parce qu'elle fait son travail d'investigation, cela me semble

un peu osé.